

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ \

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 03.87.36.60.98 - 14h à 16h sauf mercredi

BRUNO MINEO

7 rue Vicat
38011 GRENOBLE CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 2000 B 585 / 2013-A-4094

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 20/08/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 18/06/2013
- Changement de Président

Concernant la société

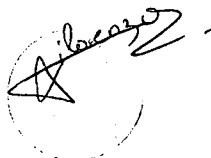
PAUL KROELY GO WEST LORRAINE
Société par actions simplifiée
86 route de Thionville
57140 Woippy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-4094 le 20/08/2013

R.C.S. METZ TI 432 584 142 (2000 B 585)

Fait à METZ le 20/08/2013,

LE GREFFIER



Paul KROELY GO WEST LORRAINE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €

Siège social : 86 Route de Thionville – 57140 WOIPPY

RCS METZ B 432 584 142

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 18 JUIN 2013

*(APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012)*

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
Le dix-huit juin,
A dix-huit heures trente minutes,

Les actionnaires de la société dénommée PAUL KROELY GO WEST LORRAINE, sus-désignée, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social de la société dénommée Paul KROELY Automobiles sis à SCHILTIGHEIM (67300), 6, Rue de Dublin, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée à chaque actionnaire dans les délais légaux.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul KROELY, Président.

Le Commissaire aux Comptes dument convoqué est absent.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée générale, en conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation remise en main propre au Commissaire aux comptes, et portant mention de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012,
- le rapport de gestion du Président et ceux du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

TV

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- ...
- démission du Directeur Général,
- démission et nomination du Président,
- ...
- questions diverses,
- pouvoirs pour dépôt et publication,

Puis Monsieur le Président donne lecture de son rapport et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Différents points de vue sont échangés entre les actionnaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

...

QUATRIEME RESOLUTION – Démission du Directeur Général

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la décision de Monsieur Franck VIALLET de se démettre de ses fonctions de Directeur Général, pour convenance personnelle, et ce à compter de ce jour.

L'assemblée générale remercie Monsieur VIALLET pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général depuis sa nomination jusqu'à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Démission et nomination du Président

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la décision de Monsieur Paul KROELY de se démettre de ses fonctions de Président, pour convenance personnelle, et ce à compter de ce jour.

L'assemblée générale remercie Monsieur KROELY pour l'exercice de ses fonctions de Président depuis sa nomination jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Franck VIALLET en qualité de Président, et ce en remplacement de Monsieur KROELY démissionnaire à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franck VIALLET, alors introduit en séance, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et n'être frappé d'aucune mesure de nature à lui interdire l'exercice dudit mandat.

FV

...

**RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE**

SEPTIEME RESOLUTION - Pouvoirs

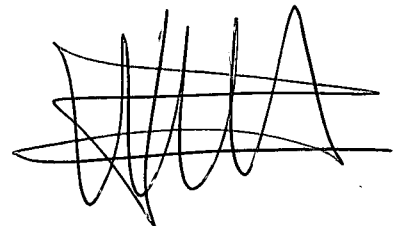
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président de Séance et les actionnaires présents et représentés et par Monsieur Franck VIALLET.

**POUR COPIE
CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.